

DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/137/4.4

Feuillet n° 148

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt, le 15 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, 1^{er} Vice-Président.

Date de convocation : 7 décembre 2020

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	32
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND,
Suppléant : Jacqueline CLAVERIE représente Didier CLERJOUX, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Paul AUMETTRE

représente Edmond Claude DELPY,

Excusés : Dominique DURUY donne pouvoir à Francine BOURRA, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Elodie REBEYROL donne pouvoir à Régine ANGLARD, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Michel MEYNARD, Bernard DURAND ; Marc CHAPON, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Jean-Michel LAGORSE, Dominique BOUSQUET donne pouvoir à Roland MOULINIER, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Marie-Claire BOULINGUEZ

OBJET : Indemnité confection des documents budgétaires

VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

AR PREFECTURE

024-200041150-20201215-DE2020137-DE
Reçu le 17/12/2020

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'accorder** au comptable public l'indemnité de confection des documents budgétaires, pour un montant de 45,73 €.

Les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits à l'article 6225 du budget.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 17/12/2020

Le 1^{er} Vice-Président,
Par délégation
Roland MOULINIER



AR PREFECTURE

024-200041150-20201215-DE2020137-DE
Regu le 17/12/2020